Réseau
Sortir du nucléaire

Réseau "Sortir du nucléaire"
9 rue Dumenge - 69317 Lyon
Tél : 04 78 28 29 22 Fax : 04 72 07 70 04
www.sortirdunucleaire.org

Fédération de plus de 930 associations et 60 000 personnes, agrée pour la protection de l'environnement

Source : https://www.sortirdunucleaire.org/Les-elus-reagissent

25 juin 2008

Les élus réagissent

Les élus réagissent

Nicolas Lerouge, maire de Braux-Saint-Rémy (Marne - 51) :

"Il faut préserver ce patrimoine exceptionnel que nous avons ! De même que la qualité des produits agroalimentaires. Je ne nie pas l'intérêt économique d'une telle implantation. Mais franchement : qui voudra manger un blé qui pousse à côté de déchets radioactifs ? [...] J'entre en résistance. Mes actions dépendront de la décision de l'Andra. Mais je vais lui montrer que je ne suis pas d'accord. Je ne laisserai pas pourrir la situation." L'Union (Marne), Marion Dardard - 22 décembre 2008

Délibération du Conseil municipal de Hochfelden (67) :

Compte tenu des risques importants qu'est susceptible de faire peser l'existence d'un site d'enfouissement de déchets nucléaires sur le plan des atteintes à l'environnement et en matière de risques sanitaires pour la population, il est proposé au conseil municipal d'adopter une motion exprimant son refus inconditionnel de voir s'implanter un tel site dans notre région. Le Conseil municipal, par 22 voix pour :

- exprime son opposition inconditionnelle à toute exploitation d'un site d'enfouissement des déchets radioactifs à Hochfelden et dans les communes du Pays de la Zorn
- exprime son opposition à ce mode de gestion des déchets nucléaires et invite le Gouvernement à rechercher d'autres alternatives au traitement des déchets nucléaires ne présentant pas de risques ni pour les populations ni pour l'environnement.
- demande, compte tenu des enjeux sanitaires en cause, que ce dossier soit mené en toute transparence.

Communiqué de l'Association des Elus Meusiens et Haut-Marnais opposés au "Labo" de BURE

Elus meusiens et haut-marnais déjà opposés au futur centre de stockage de Bure, nous nous élevons contre les dérives démocratiques suscitées par la question de l''enfouissement des déchets nucléaires FAVL auquel nous sommes bien évidemment opposés, mais question qui semble ne pas poser de problème à certaines municipalités, outrepassant, sur un sujet aussi sensible et engageant

pour l''avenir, le mandat électif qui leur a été confié, en refusant notamment toute initiative de consultation populaire préalable à toute décision, en se précipitant aveuglément avant toute campagne d''information contradictoire suffisamment longue.

Nous ne comprenons pas et condamnons le démarchage éhonté de l''ANDRA, des pouvoirs publics et Conseils Généraux directement auprès des communes, en les incitant à se porter candidates à l''implantation éventuelle, sur leur territoire, d''un site d''enfouissement de ces déchets en contrepartie de substantiels avantages financiers, comme s''il ne s''agissait que d''une affaire de construction d''une usine de sucettes. Nous refusons en bloc cette démarche qui tend à banaliser les déchets nucléaires en les ramenant au niveau de simples déchets ménagers.

Nous sommes en présence, ne l''oublions pas, d''une affaire que n''a encore jamais connue l''espèce humaine : il s''agit de décider, pour quelques élus, d''accepter de polluer à vie... très très longue... un territoire dont les communes ne sont que les gestionnaires d''un moment, à charge pour les générations futures de supporter les erreurs du passé. En la matière, l''usage qui est fait du droit actuel est inadéquat et immoral.

D''un point de vue plus pragmatique, comment, d''un côté, nous expliquer que « Bure » est soit disant devenu une affaire « nationale », et de l''autre, démarcher localement les communes pour un nouveau projet d''enfouissement du même ordre ?

Enfin, quelle légitimité peut-on donner à la décision d''un conseil municipal qui fait courir des risques évidents aux territoires voisins simplement au niveau des transports de ces déchets ?

Non, décidément, nous ne pouvons pas être fiers d''un tel procédé. Ni être d'accord avec ce qui se prépare.

Pour l'AEMHM, le Président : Jean-Marc FLEURY

(AEMHM : 4 rue de la Varenne 55000 Varney)

Simon Leclerc, maire de Neufchâteau (Vosges - 88) :

"C'est mauvais pour l'image de la ville, malgré les propositions alléchantes sur le plan financier." La Liberté de l'Est, 2 octobre 2008

Motion de la communauté de communes du Jarnisy, 25 septembre 2008 :

- Considérant l'appel à candidatures transmis par l'Agence Nationale de gestion des Déchets RadioActifs à la Communauté de Communes du Jarnisy, mais également à plus de 3000 autres communes, en vue de l'implantation d'un centre de stockage de déchets radioactifs de faible activité et à vie longue ;

- Considérant le principe d'une démarche volontaire de la commune susceptible d'accueillir le site au regard de la nature géologique potentiellement favorable du sous-sol ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, par 47 voix pour et 4 abstentions,

Exprime :

- sa désapprobation face au choix du périmètre retenu pour la consultation, au cœur d'une ville et village ou d'un secteur géographique qui, sans cesse, recherche à améliorer la qualité de son cadre de vie et de son patrimoine naturel et bâti ;

- son refus catégorique de toute implantation d'un centre de stockage sur son territoire qui porterait à l'évidence gravement préjudice tant à son image qu'à sa politique de développement durable mise en œuvre localement.

Et demande au Président de l'Agence Nationale de gestion des Déchets RadioActifs et au Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire :

- la prise en considération de l'attachement particulier de la Communauté de Communes du Jarnisy et de leurs élus à leur ville et village, eu égard à sa qualité de vie et à son potentiel de développement guidé par la préservation de son environnement ;

- l'abandon définitif de son secteur géographique comme éventuel lieu d'implantation d'un centre de stockage de déchets radioactifs ;

- la mise en place d'un véritable débat national sur la gestion des déchets radioactifs ainsi que sur la politique nucléaire de notre pays.

Le Président, J. ZANARDO

Francis Legrand, maire de Couvertpuis (Meuse - 55) : Je ne me fais guère d'illusions. Il faut rester éveillé, continuer à se battre. Mais, en face, la machine est lancée. Ce sera dur d'y échapper... Je regrette que notre canton devienne la poubelle de la France et au-delà. On ne développera pas de l'agro-tourisme ou de l'agro-alimentaire au-dessus d'une poubelle radioactive. La Meuse deviendra un désert. On a tout faux ! [...] Je suis un paysan et je dis simplement qu'on ne confie pas à la terre le pire de ce que l'homme a produit. Je ne suis pas scientifique mais j'ai des doutes. Comment imaginer que l'argile retiendra la radioactivité pendant des siècles, des millénaires ! Confier à la nature ce qu'on est incapable de gérer, ce n'est pas la bonne solution.

L'Est Républicain, 22/09/08

Michel Dinet, président du Conseil général de Meurthe-et-Moselle (54) L'Etat a capacité à ne pas concerter les territoires quand il envisage des restructurations (cartes militaire, judiciaire, hospitalière...). Par contre, pour l'implantation d'un site d'enfouissement, la consultation est générale, mais sans approche territoriale. A quoi ça sert une consultation commune par commune quand la réflexion sur les éventuels risques ne peut pas s'exercer à la seule limite de chaque village ? [...] Faire miroiter une cagnotte financière, ça me semble difficilement acceptable. [...] Mieux vaudrait un système de stockage en conteneurs béton, étanches, permettant leur surveillance. Est Republicain, 17 septembre 2008

Jean Karmann, maire de Rouhling (Moselle - 57, canton de Sarreguemines campagne) : Je vais être clair, ce projet, nous ne pouvons pas y répondre positivement. Nous ne disposons pas de la superficie nécessaire (au moins 100 ha). Ensuite, cette implantation nous pénaliserait sur le plan écologique et environnemental. Sans parler de l'image de marque qu'aurait la commune, dans tous les sens du terme. La manne proposée nous échapperait de toute façon car nous sommes communauté d'agglomération. Mais les finances ne donnent pas le droit de tout accepter.

Le Républicain Lorrain - 14 septembre 2008

Jean-Marie Meyer, maire de Zetting (Moselle - 57, canton de Sarreguemines campagne) : Les communes du grand Est sont plus particulièrement contactées en raison des couches géologiques qui répondent au projet visé. A titre personnel, je trouve la proposition alléchante mais je suis contre. Ce n'est pas avec un tel centre qu'on va redynamiser notre secteur. Personne ne veut avoir chez soi une poubelle nucléaire.

Le Républicain Lorrain - 14 septembre 2008

Claude Bitte, conseiller général, maire de Vallerange (Moselle - 57, canton de Grostenquin) : J'ai bien reçu un courrier de l'Andra il y a un peu plus d'un mois. Je n'ai même pas étudié la question, la réponse est bien évidemment négative. A vrai dire, même si les aides financières versées en retour sont importantes, je ne pense pas que quelqu'un ait répondu favorablement à cette offre. Pour développer notre secteur économique sur le territoire de la communauté de communes, notre priorité est l'aménagement d'une zone d'activités.

Le Républicain Lorrain - 14 septembre 2008

Bruno Bianchin, maire de Faulquemont (Moselle - 57) : J'ai saisi mes collègues du district urbain de Faulquemont (Duf) sur la question. Nous avons eu une conférence des vice-présidents, nous en avons parlé. Tout le monde est contre. […] Ma position personnelle ? Pour moi, c'est hors de question qu'un tel équipement s'implante chez nous. Le Républicain Lorrain - 14 septembre 2008

Pierre-Jean Didiot, maire de Sarralbe (Moselle - 57) : Une réponse étant attendue pour fin octobre, on en parlera lors de prochaine séance du conseil car c'est un sujet de débat public. Un adjoint chargé de l'environnement fera un exposé complet sur ce point et nous prendrons une délibération dont je ne peux présager l'issue. Nous en profiterons pour aborder le thème des éoliennes. Si on dit non au nucléaire, il faut être capable de s'ouvrir à d'autres sources d'énergie électrique. Nous réfléchissons donc à la création d'un parc éolien sur Sarralbe.

Le Républicain Lorrain - 14 septembre 2008

Gilbert Philipp, maire de Bouzonville (Moselle - 57) : Personne n'a envie de recevoir les déchets du voisin chez soi. Je peux difficilement être pour ce type d'implantation, cela dénaturerait le pays de Nied. Quoi qu'il en soit, le ban de Bouzonville ne s'y prête pas. […] Je n'ai pas été contacté par l'Andra, il y a certainement des secteurs plus propices que Bouzonville. Dans un no man's land peut-être, mais pas chez nous !

Le Républicain Lorrain - 14 septembre 2008

André Boucher, conseiller général et maire de Boulay (Moselle - 57) : On ferme tout à Boulay et on voudrait nous donner les déchets nucléaires ? C'est hors de question ! Nous n'avons pas été contactés par l'Andra mais même si c'était le cas, je ne serais pas disposé à en discuter.

Le Républicain Lorrain - 14 septembre 2008

Pascal Jallet, maire de Rocamadour (Lot - 46) :

Je pense que Rocamadour a une vocation touristique et pas industrielle. Il est difficile d'envisager sur la Commune, ou dans sa périphérie, l'implantation d'une unité de stockage de déchets radioactifs.

Quelles conséquences sur notre environnement ? Quelles conséquences sur la santé de nos populations ? Quelles conséquences sur notre agriculture ? Quelles conséquences sur notre sous-sol ?

Nous n'avons pas suffisamment de recul pour écarter toutes ces questions. Je suis donc défavorable à l'implantation de ce centre de déchets sur mon département.

Lettre de Pierre Morizet, maire de Chazelet (36), adressée aux candidats de l'Indre aux élections sénatoriales

Mesdames, messieurs les candidats aux élections sénatoriales,

J'ai lu avec intérêt vos « professions de foi » respectives et je note quelques expressions et phrases qui ont accroché mon attention et suscite mon questionnement ; je cite :

- pour la gauche : « aménagement harmonieux du territoire », « défense de la ruralité » ; les atouts de l'Indre : « sa qualité de vie et son environnement, son patrimoine naturel et bâti… » ; et dans son credo : « Faire de l'Indre un département d'excellence en matière de développement […] durable (énergies nouvelles, agriculture raisonnée et de qualité… ».

- pour la droite : « L'Indre, un département à Haute Qualité Environnementale (HQE) », et son credo : « Saisir toutes les opportunités offertes au plan national pour faire de l'Indre un département modèle et innovant sur le plan environnemental. » (Le soulignement est dans le texte d'origine).

J'espère que ces arguments ne sont pas que des leurres destinés seulement à capter l'électeur. Vous n'êtes pas sans savoir que l'Agence Nationale pour la gestion des Déchets Ra-dioactifs (ANDRA) a approché certaines communes de notre département pour les inciter à se porter candidates à l'installation d'un centre d'enfouissement de déchets nucléaires de Faible Activité à Vie Longue (FAVL). Vous n'êtes pas aussi sans savoir que l'ANDRA présente le projet en insistant sur le « Développement économique », l' « opportunité à saisir pour dynamiser » nos « territoires » (cf. le dossier à destination des collectivités locales de juin 2008 que vous trouverez sur le site Internet de cette agence : www.andra.fr) et tend un appât de plusieurs millions d'euros en faisant miroiter, je cite, salles de conférences, notoriété du territoire (la commune de Tchernobyl, elle, a atteint à la notoriété mondiale !) Imaginez le ressenti d'un maire qui, comme moi, s'engage à gérer au mieux une petite commune à très faible budget, sans revenus, lorsqu'on lui fait miroiter une dotation d'accompagnement à l'implantation de 5,58 M€ et d'une fiscalité locale grimpant à 3,6 M€ ! Ces sommes exorbitantes, pour ne pas dire indécentes, car pouvant cacher quelques intentions inavouables, peuvent aisément séduire un élu soucieux de voir la trésorerie de sa commune subitement « exploser ». Ma question est fort simple : quelle est votre position, en tant que postulant sénateur, sur les sujets qui interpellent actuellement la majorité de nos concitoyens et face auxquels les élus que nous sommes doivent se positionner ? J'attends de vous que vous preniez position clairement, ouvertement et publiquement :

- sur ce dossier d'enfouissement de déchets nucléaires en dehors de leurs lieux de production d'une part,

- sur celui des essais et cultures d'OGM dont le développement n'a d'intérêt que la main mise des entreprises semencières sur l'alimentation et les modes de productions agricoles d'autre part.

Vous ne pouvez pas souhaiter que notre département devienne un département à HQE et faire crédit aux tenants du nucléaire et aux lobbies des biotechnologies qui ne cherchent qu'à le transformer en poubelle ou en désert floristique. Le document du Parti Socialiste est sous-titré « Indre, département abandonné » : messieurs les futurs sénateurs, engagez-vous à ce qu'il ne soit pas écrit dans quelques années : « Indre, département contaminé ».

Pierre Morizet

Réunion du Conseil municipal de Haraucourt (54) du 5 septembre :

La Communauté de Communes ayant la compétence environnement, son avis lui a été demandé par la Commune de Haraucourt. Le Conseil Communautaire ne s'est pas encore prononcé mais le bureau a émis un avis défavorable. En guise d'introduction au débat, le Maire rappelle que la Commune a élaboré un projet éolien, ce qui est de nature à réduire, faiblement certes, mais de manière non négligeable, la production de déchets radioactifs. Au vu de l'opposition de plusieurs services de l'Etat aux aérogénérateurs, en contradiction flagrante avec les annonces faites lors du "Grenelle de l'environnement", on peut en conclure que la gestion des déchets radioactifs ne représente pas véritablement un souci pour la puissance publique. L'appui des services de l'Etat ayant fait cruellement défaut dans le projet éolien, l'assemblée Municipale ne se sent aucune obligation envers l'Etat. Elle refuse donc la mise en place d'installation de stockage de déchets radioactifs sur son territoire et suggère à M. le Préfet de se tourner vers les communes s'opposant à l'énergie éolienne.

Délibération du Conseil municipal de Colombey-les-Belles (54) le 29 août :

Considérant que l'implantation d'un tel site de stockage aurait une répercution négative sur l'image de notre commune et par conséquent sur son attractivité, Considérant que l'implantation d'un tel site pourrait avoir des incidences sur la santé de nos concitoyens, voire sur les habitants des communes voisines, dans le cadre de l'exploitation du site ou du transport des déchets,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de ne pas répondre favorablement à la demande de l'ANDRA relative à l'implantation d'un site de stockage de déchets radioactifs sur le territoire de la commune de Colombey-les-Belles

VOTE : 12 voix contre l'implantation - 1 abstention

Gilbert Vallot, maire de Briaucourt (52) « On essaye de développer le tourisme : il y a ici des lieux de chasse, de pêche, de randonnée, une vraie qualité de vie. On a des atouts, il ne faut pas les détruire. Quelle image un dépôt de déchets nucléaires nous donnerait-il ? Est-ce que vous achèteriez une maison dans une commune où se trouve un stock de déchets nucléaires, vous ? […] J'ai un petit-fils, je ne me vois pas engager ma commune, engager les générations futures, dans quelque chose qui durera 300 000 ans. Qui peut garantir que l'on retiendra la radioactivité pendant une telle période ? Je n'y crois pas. On a reçu le dossier, et juste après, il y avait les incidents radioactifs au Tricastin. L'homme fait toujours des erreurs. » Le Monde – 27 août 2008

Alain Delanoy, maire de Lapugnoy (62) « La municipalité de Lapugnoy n'a pas été démarchée dans le cadre d'un projet d'accueil de déchets radioactifs. Il semble, par ailleurs, qu'un tel projet serait confronté à l'opposition des membres du Conseil Municipal, dans l'éventualité où ces derniers auraient à se prononcer, à l'avenir, sur cette question. » Lettre du 22 août 2008

Alain Pasquer, conseiller général du Blanc (36), candidat aux élections sénatoriales

"- La question de l'élimination des déchets de cette nature est une réalité nationale qui résulte d'une politique énergétique qui n'est pas, certes, le choix de nombreux citoyens (et je suis de ceux-là) mais qui s'impose cependant à tous ; elle exige donc une solution pensée par toute la communauté nationale : on le sait, condamner les projets d'enfouissements ne suffit pas ; nous devons bien collectivement mettre en place les mesures nécessaires, participer aux choix des solutions destinées à éliminer ces déchets qui existent, et cela qu'on le veuille ou non.

Cette question en pose cependant une autre, plus large, celle des choix à faire pour changer la politique énergétique de notre pays. Et là, je pense, en même temps, et comme vous, que le seul moyen d'éliminer progressivement les risques liés à l'enfouissement est que notre pays et donc nos responsables politiques s'engagent résolument et beaucoup plus fortement dans une toute autre politique de l'énergie qui mette en oeuvre réellement des énergies "propres", renouvelables et qui

amène aussi nos concitoyens et le monde économique à gérer autrement l'utilisation, la consommation de l'énergie.

sur la sollicitation faite par le représentant de l'Etat auprès de nos communes, elles sont pour moi l'illustration de la politique permanente d'abandon qui est faite aux départements ruraux depuis des années : l'Etat abandonne les services publics (voir la fermeture récente du site de la Martinerie, des perceptions, des tribunaux, de classes dans nos écoles, de bureaux de poste...) ; l'Etat délaisse toute politique cohérente d'aménagement du territoire (voir l'abandon du POLT...) et du coup, le département vidé de sa substance, voué à la désertification devient une cible idéale pour des projets tels que celui d'un centre d'enfouissement puisque dans l'esprit des décideurs, on dispose de l'espace pour le faire et que cela ne touche qu'un faible nombre d'habitants par rapport à d'autres zones.

Je suis donc en plein accord avec vous : l'Indre qui peut encore jouer la carte de la qualité de vie, de son environnement n'a rien à gagner à accueillir un tel projet. Au contraire, voilà un département qui pourrait à bien des égards devenir pilote en matières d'énergies renouvelables.

Donc, au total, il s'agit de regarder les choses en face : il faut éliminer les déchets, revoir notre politique nationale de l'énergie et donc, il faut refuser que notre département n'existe que pour devenir une poubelle radio-active et l'encourager, au contraire, à développer ses atouts en matière d'environnement."

Lettre au CADNI du 18/08/08

Emilie Therouin, adjointe au maire d'Amiens (80) « Notre commune n'a pas été sollicitée par l'ANDRA, mais croyez bien que si tel avait été le cas, la sécurité de la population aurait constitué la préoccupation première de la municipalité qui aurait motivé un refus. » Lettre du 18 août 2008

Adrien Zeller, président du Conseil régional d'Alsace « Les Alsaciens ont plutôt une sensibilité favorable à l'environnement. Il ne suffit pas pour un maire de prendre un chèque et de se taire dans son coin. Je n'ai pas à intervenir dans leur choix. Je n'ai pas de position de principe. Mais j'espère que le débat sera ouvert localement et que chacun pourra s'exprimer sur des enjeux aussi importants. » Le Monde – 17 août 2008

Jean-Pierre Masserat, président du Conseil régional de Lorraine « Nous n'avons pas vocation à être une poubelle ou un pot de chambre. Les Lorrains vivraient mal qu'on leur propose de compenser le départ des militaires par l'arrivée de déchets radioactifs. » Le Monde – 17 août 2008

François Grosdidier, député de la Moselle (57) « Les communes touchées par les restructurations militaires doivent d'abord développer leur attractivité dans le secteur marchand. Or le stockage de déchets radioactifs n'est pas de nature à rendre attractive une zone sinistrée, ni pour les entreprises ni pour les populations. » Le Monde – 17 août 2008

Thérèse Delrieu, conseillère générale de Châteauroux-Sud (36), candidate aux élections sénatoriales : "partage l'opinion des membres du CADNI, s'oppose donc à la création de centres d'enfouissement de déchets radioactifs dans le département et fera connaître sa position lors de la campagne des sénatoriales." Lettre au CADNI en date du 31/07/08

Extrait de la lettre de Guy-Dominique Kessel, Président du Conseil général du Bas-Rhin, à Jean-Marc Rebière, Préfet de la Région Alsace – 3 juillet 2008

« Concernant l'Alsace, l'étroitesse de son territoire, sa situation géographique encaissée qui la soumet à des nuisances de pollution atmosphérique particulièrement élevées et la proximité de l'Allemagne qui induit une sensibilité particulière des citoyens aux questions environnementales,

donnent plus qu'ailleurs une grande acuité à ce type de problématique. C'est pourquoi je souhaitais également attirer votre attention sur la démarche d'un organisme national, l'ANDRA, en vue de susciter la candidature de communes à l'accueil d'un site d'enfouissement de déchets radioactifs en Alsace (et plus particulièrement dans cinq zones, dont l'Alsace Bossue) en égard notamment aux qualité de son sol. Cette démarche ne me semble en aucun cas pertinente dans le contexte actuel. Par ailleurs, je tiens à faire remaruqer que l'on ne peut demander systématiquement aux mêmes territoires d'accueillir toutes les nuisances de notre société, au motif de la qualité de leur sous-sol. »

Stéphane Demilly, maire d'Albert (80)

« J'ai effectivement été informé par Monsieur le Préfet de la Région Picardie et par Monsieur le Président de l'ANDRA, du fit que le canton d'Albert fait partie des cantons de la région Picardie dont les caractéristiques géologiques sont potentiellement adaptées à ce type de stockage. La recherche de ce site reposant cependant sur le principe d'un appel à candidature de communes volontaires, je vous rpécise en réponse à votre interrogation que la Ville d'Albert n'a aucunement l'intention de se porter volontaire pour l'accueil de ce type d'activités. »

William Bous, maire de Formerie (60)

« Oui, la commune a été informée par la préfecture et doit être démarchée prochainement par l'ANDRA. Ma position a fait l'objet d'un article dans notre presse locale couvrant le Nord-Ouest de l'Oise et la Seine-Maritime. Je puis vous assurer que dans le cas où je devrais saisir le conseil municipal, j'émettrai auprès de mes collègues un avis très défavorable et je suis sûr d'être suivi. J'ai moi-même saisi les services préfectoraux quand nous avons eu connaissance du passage d'un train « de marchandises » constitué de containers transportant des déchets nucléaires. Les services compétents nous ont opposé le « secret défense » !? Il est d'ailleurs à noter que ces transferts continuent sans publicité préalable !? [...] A mon avis, seuls les maires sensibles à l'apport fiscal (taxe professionnelle) et/ou élus des communes dites sinistrées en terme d'emplois pourraient céder à ce démarchage ; par exemple, les communes frappées par les mesures de reconcentration militaire. »

Valérie Kumm, maire de Péronne (80)

« L'ANDRA a contacté la Ville de Péronne, cette démarche s'est soldée par une réponse négative de notre part. La municipalité et moi-même sommes opposées à une telle implantation sur notre territoire, et mettrons en œuvre tous les moyens à notre disposition pour concrétiser cette décision. »

Rémy Klein, maire de Rauwiller (67)

« La commune de Rauwiller n'a pas été démarchée par l'ANDRA, néanmoins le conseil municipal réuni le 6 août 2008, après délibération refuse catégoriquement le stockage de déchets radioactifs sur le ban communal. »

Jean-Claude Zingerlé, maire de Vigneulles-lès-Hattonchâtel (55)

« Vigneulles figurant sur la liste des sites où pourrait être implanté un lieu de stockage, le conseil a donc été amené à donner son avis. Malgré les arguments de l'Andra qui n'hésite pas à parler de bénéfices pour le territoire qui accueillerait ce type de stockage, à l'unanimité, le conseil s'y est opposé. Le secteur des Côtes de Meuse est un secteur viticole, arboricole et touristique et entend bien le rester. »

Est Républicain 17 juillet 2008

Délibération du Conseil municipal de Reynel (Haute-Marne) le 19 juin 2008 :

Arguant du fait que leur sous-sol serait géologiquement compatible, par courrier en date du 6 juin 2008, la préfecture a sollicité un certain nombre de communes Haut-Marnaises (la liste est parue dans le Journal de la Haute-Marne) afin qu'elles fassent acte de candidature pour accueillir un centre de stockage de déchets radioactifs de Faible Activité et à Vie Longue "F.A.V.L."

A la suite de la lecture de ce courrier un long débat s'est instauré au sein du Conseil Municipal, duquel il ressort qu'à l'unanimité le Conseil est opposé à toutes formes d'enfouissement de déchets radioactifs, ici ou ailleurs mais à plus fortes raisons sous nos pieds. Les déchets nucléaires existent et s'il convient de les stocker rien n'interdit de les conserver en surface afin qu'ils fassent l'objet d'une surveillance continue, dans l'attente du jour ou la science aura trouvé le moyen de les éliminer ou de les valoriser. D'autre part il est estimé qu'accepter le stockage de ces déchets c'est accepter que notre pays continue d'en produire en délaissant la recherche en faveur des énergies renouvelables non polluantes.

Quelles que soient les promesses financières qui ne vont pas manquer d'être faites pour acheter la conscience des élus, le Conseil Municipal émet un refus catégorique et formel à cette proposition et charge le maire d'adresser une réponse en ce sens à Mr le Préfet.

Lettre de Hervé Feron, maire de Tomblaine et député de Meurthe et Moselle au Préfet de Meurthe et Moselle le 9 juillet 2008 :

"J'ai parfaitement noté que sur la base d'études bibliographiques préliminaires l'ANDRA a identifié une zone géologique potentiellement favorable pour ce stockage sur le territoire de Tomblaine.

Je vous remercie d'avoir bien voulu porter à ma connaissance cette information et je vous informe d'ores et déjà qu'il n'est pas envisageable de déposer la candidature de Tomblaine pour l'implantation d'un tel site.

En effet, située dans un bassin de population très urbanisé de près de 350 000 habitants, la commune de Tomblaine subit déjà fortement les contraintes liées à la zone aéronautique, ce qui a particulièrement perturbé le développement harmonieux de notre ville.

C'est en effet 27 % du territoire communal qui sont concernés. Par ailleurs, les différentes problématiques urbaines auxquelles nous devons faire face n'autorisent pas l'implantation d'un tel site par l'ANDRA.

Je vous remercie donc de bien vouloir communiquer à l'ANDRA le fait que nous sommes opposés à accueillir un tel centre et qu'il est donc inutile de poursuivre les études et procédures en cette direction."

Lettre de Gilles Desnouveaux, maire de Reynel (Haute-Marne), au Préfet de la Haute-Marne le 6 juillet 2008 :

Monsieur Le Préfet,

Par courrier en date du 6 juin 2008 vous avez informé les communes, qui auraient un sous-sol potentiellement favorable à un stockage de déchets radioactifs classés F.A.V.L.,qu'elles pourront faire acte de candidature en vue de l'implantation d'un tel stockage.

Ce sujet a été longuement débattu lors de la réunion du Conseil Municipal du 19 juin dernier. C'est à l'unanimité que les conseillers municipaux ont rejeté toute forme d'enfouissement de déchets radioactifs que ce soit à REYNEL ou ailleurs et conformément à la délibération qui a été prise je vous adresse ce courrier.

Après BURE, l'Etat a choisi la Haute-Marne pour l'implantation d'une nouvelle poubelle nucléaire. Comme pour BURE il est déjà question « d'accompagnement économique » ce qui veut dire en clair que l'argent public va couler à flot pour acheter la conscience des élus et ce qui est pompeusement appelé « développement harmonieux du territoire d'accueil » serait nommé en d'autres lieux et en d'autres circonstances « corruption ou pots de vin » . On pourrait s'étonner qu'une telle démarche vienne de l'Etat lui-même, mais après le mensonge de BURE (deux « laboratoires » devaient être ouverts, où est le second ?), on ne s'étonne plus de rien !

Sans être scientifique l'enfouissement de déchets à vie longue est une hérésie :

- soit ils sont dangereux et la plus mauvaise des solutions consiste à les enfouir car il est unanimement admis que dans quelques siècles seulement il ne sera plus permis de les récupérer alors qu'ils n'auront quasiment rien perdu de leur toxicité. Il serait donc préférable de les garder en surface sous surveillance constante dans l'attente que la recherche permette de les éliminer ou de les valoriser.
- soit ils ne sont pas dangereux et là aussi à quoi bon les enfouir à 200 ou 400 mètres de profondeur ?

Par ailleurs on peut aussi s'étonner que seuls les sous sols des zones faiblement peuplées présentent des caractéristiques géologiques potentiellement favorables pour un tel stockage. Une fois de plus, nous dit-on bien toute la vérité ? N'est-ce pas parce que la Haute-Marne est peu peuplée que son sous-sol est plus favorable que celui d'autres secteurs ? Est-ce qu'avec beaucoup d'argent les déchets sont moins dangereux ? L'argent qui va être distribué ne serait-il pas plus utile à la recherche ?

Aujourd'hui vous nous demandez donc de nous porter candidats pour accueillir sous nos pieds une poubelle nucléaire qui recevra les déchets radioactifs produits depuis des décennies. Quand il y a plus de quarante ans l'Etat a décidé de tout sacrifier au nucléaire, et il le fait encore aujourd'hui avec la mise en œuvre d'un second réacteur EPR, l'avis des Français a-t-il été sollicité ? Les avez vous informé que l'énergie « la plus propre » allait produire « les déchets les plus toxiques »dont personne ne saurait quoi faire ?

Dans votre récente interview au Journal de la Haute-Marne vous auriez déclaré, à propos du stockage des FAVL que les anti-nucléaires allaient monter au créneau. Mais le problème à ce jour n'est pas d'être pour ou contre le nucléaire, nous sommes dans une situation où il est impossible de s'en passer.

Le problème est de gérer les déchets, et accepter aujourd'hui qu'ils soient enfouis c'est accepter que notre pays continue d'en produire en délaissant la recherche en faveur des énergies renouvelables et non polluantes, en n'investissant pas dans les mesures à prendre pour économiser l'énergie

Ce sont donc toutes ces raisons qui ont amené le Conseil Municipal a opposer un refus catégorique à toute idée d'enfouissement de déchets radioactifs ici ou ailleurs.

Restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations distinguées.

Réponse du conseil municipal de Puylagarde (82160), Tarn-et-Garonne, canton de Caylus

Déchets radio-actifs : Suite à la lettre de Mme la Préfète, le Conseil Municipal s'est prononcé, à l'unanimité, contre toute étude d'implantation d'un site de stockage de déchets radio-actifs aux motifs que : 1- le relief karstique de Puylagarde ne saurait convenir à ce stockage 2- dans un tel sous-sol, les nappes phréatiques, source de notre alimentation en eau potable, risqueraient fortement

d’être polluées 3- l’attractivité touristique du ’’pouce de Napoléon’’ s’en trouverait réduite 4- la commune de Puylagarde ne connait pas de déprise foncière

Réponse du maire d’Alvignac au Comité ATTAC Lot-Gramat :

Je comprends tout à fait l’inquiétude de la population sur ce sujet plus que sensible. Nous avons effectivement reçu en mairie un courrier de Mme la Préfète nous annonçant que notre commune était située sur une "zone potentiellement favorable" ! Les jours suivants, nous avons reçu un dossier de l’ANDRA qui nous propose une opportunité pour développer notre commune (création d’emplois, subventions importantes, etc.). Ma situation est très claire : la commune d’Alvignac ne sera pas candidate à l’implantation d’un tel site. J’ajoute, à titre personnel, et pour répondre à votre question, que je suis opposé à une telle structure dans le département du Lot et à fortiori sur le territoire du PNR ! Il ne faut pas pour autant occulter le problème que représentent ces déchets et se contenter de les expédier au voisin, voire dans des pays déjà spoliés et qui n’ont pas grands moyens de défense. Une sortie définitive du nucléaire et le recours à de l’énergie propre et renouvelable à l’infini pourront résoudre cette problématique et garder une planète la plus propre possible aux générations futures. Il me semble qu’une prise de conscience s’amorce chez nos politiques de tous bords, il est grand temps, et je veux rester optimiste.

Conseil général du Lot

Motion contre l’implantation d’un centre de stockage de déchets radioactifs dans le département du Lot

Considérant

· l’appel à candidatures transmis par l’Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs à 181 communes lotoises (incluses dans les cantons de Bretenoux Cajarc, Figeac-ouest, Gourdon, Gramat, Labastide-Murat, Lacapelle-Marival, Lalbenque, Lauzès, Limogne, Livernon, Martel, Payrac, Saint-Géry, Souillac et Vayrac) en vue de l’implantation d’un centre de stockage de déchets radioactifs de faible activité et à vie longue ;

· le principe d’une démarche volontaire de la commune et du territoire susceptibles d’accueillir le site, au regard de la nature géologique potentiellement favorable du soussol (plus de 3 000 communes d’une vingtaine de départements ont été identifiées sur la base de ce critère) ;

L’ASSEMBLEE DEPARTEMENTALE

Exprime

· son incompréhension face au choix -à ce stade de la procédure- du périmètre retenu, au coeur d’un département rural, à vocation touristique, renommé pour la qualité de son cadre de vie et de son patrimoine naturel et bâti. A cet égard, il n’est pas anodin de souligner qu’une grande partie des communes sollicitées sont partie intégrante du Parc naturel régional des Causses du Quercy, riche notamment de la multiplicité des circuits d’eau à plusieurs niveaux en sous-sol, utilisés pour alimenter les réseaux d’eau potable.

· son refus de toute implantation de structure de ce type sur le territoire départemental qui porterait à l’évidence gravement préjudice tant à son image qu’aux politiques de développement durable mises en oeuvre localement en faveur d’une valorisation des espaces ruraux habités ou non, et alors même qu’une mobilisation des citoyens et des élus locaux avait permis d’écarter une menace similaire en 2000 relative à l’installation dans le secteur de Latronquière d’un laboratoire d’études, prélude à l’enfouissement de déchets radioactifs.

Demande au Président de l'Andra et au ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire :

· la prise en considération de l'attachement particulier des Lotois et de leurs élus à leur département, eu égard à sa qualité de vie et ses atouts de développement liés de manière indéfectible à la préservation de son environnement ;

· l'abandon définitif du Lot comme éventuel lieu d'implantation dudit centre au risque de soulever la légitime contestation des élus et des habitants du Lot.

Adoptée à l'unanimité par l'Assemblée départementale le 30 juin 2008

Jacques Borzo, maire de Cajarc

" Non, je ne veux pas d'une poubelle radioactive sur ma commune".

La Dépêche du Midi - 19 juin 2008

Pascal Jallet, maire de Rocamadour

« Lorsque l'ANDRA m'indique que je possède une zone favorable à l'accueil d'un centre de stockage, rien n'est dit sur les conséquences sur l'environnement, l'agriculture, la santé des habitants. On a une réserve d'eau importante sur le secteur de Rocamadour. Comment pourrait-on faire prendre le moindre risque à nos populations ? ».

La Dépêche du Midi - 19 juin 2008

Pascal Jallet, maire de Rocamadour

Un million de touristes viennent à Rocamadour chaque année : « Implanter un tel centre dans un département à vocation agricole et touristique est inconcevable »

La Dépêche du Midi - 19 juin 2008

Dominique Orliac, députée du Lot, PRG

« Introduire des déchets radioactifs dans notre sol ternirait durablement voire irréversiblement, l'image de notre territoire ».

La Dépêche du Midi - 19 juin 2008

Dominique Orliac, députée du Lot, PRG

« Cette idée est absolument inacceptable pour notre département. Une telle décision serait dévastatrice d'un point de vue touristique et environnemental, et pour le cadre de vie des Lotois. Choisir de vivre dans le Lot n'est pas anodin ».

La Dépêche du Midi - 18 juin 2008

Dominique Orliac, députée du Lot, PRG

« Une telle décision ne pourrait-elle pas être inquiétante en terme de santé publique ? J'espère qu'aucune décision ne sera imposée aux Lotois comme l'État a tendance à le faire ces derniers mois. Quoi qu'il en soit, Monsieur Borloo doit d'ores et déjà s'attendre à de vives contestations et à des manifestations en tous genres. Les Lotois n'ont pas l'intention de se laisser imposer des déchets

radioactifs dans leur sol ».

La Dépêche du Midi - 18 juin 2008

Gilles Hardeveld, maire de Saint-Cirq Lapopie

« Nous avons des sols karstiques, très perméables, le Cirque de Venes est sur le bassin versant de l'Iffernet, le haut du village donne sur le bassin de la Chartreuse. A-t-on mesuré l'impact sur les sources ? » Le maire de Saint-Cirq rappelle que sa commune s'étend sur 1789 hectares, le centre d'enfouissement des déchets occuperait un espace de 200 hectares, soit plus de 200 terrains de football.

La Dépêche du Midi - 19 juin 2008

André Lestrade, maire de Lacave

« C'est du n'importe quoi ! Vous imaginez un centre ici ? Il y a des rivières, des grottes, un parc préhistorique, les gorges de l'Ouysse, nous sommes dans le Parc Naturel des Causses et tout à côté c'est Natura 2000. »

La Dépêche du Midi - 19 juin 2008

Jacques Pouget, maire de Lalbenque et conseiller général

Le hasard a voulu que le courrier préfectoral faisant appel à candidature arrive en mairie de Lalbenque le jour du conseil municipal : « J'ai lu la lettre en séance et je peux vous dire qu'elle a suscité un certain émoi. On a délibéré et à l'unanimité on a voté contre. Viscéralement contre. »

La Dépêche du Midi - 19 juin 2008

Gilbert Vallot, maire de Briaucourt

« Il n'y a pas eu de réunions préparatoires, je suis tombé des nues », déclare Gilbert Vallot. Ce dernier, ne souhaite pas prendre de décision sans avoir au préalable consulté les habitants de sa commune. « Ce sont les premiers concernés, je ne veux pas engager l'avenir de la population sans la consulter », affirme le maire qui aujourd'hui attend d'avoir plus de précisions avant d'interpeller les habitants. « Mais c'est un dossier qui pose beaucoup de questions. Qui mesurera les radiations ? Je n'ai plus confiance en les services de l'Etat. On peut berner un maire comme on veut et le reste de la population également. »

JHM (Journal de la Haute-Marne) - 17.06.08

Un maire de Bouriane

« On nous enlève des services publics, sans nous prévenir, et là on nous propose une concertation pour ce centre de déchets radioactifs ! Je vais alerter mon conseil municipal et nous nous prononcerons ». Ce sera pour dire non.

La Dépêche du Midi - 14 juin 2008

Michel Valette, maire de Saint-Sauveur La Vallée, village touché par les inondations

« Je suis clairement opposé à l'implantation d'un tel centre sur mon territoire. Nous devons tout faire pour préserver nos terres et notre environnement. Cette lettre ne nous engage en rien. Ce n'est qu'un premier contact. Je suis prêt à mener des actions de protestation si les choses devaient évoluer dans

le mauvais sens. Je considère cette offre comme un cadeau empoisonné ».

La Dépêche du Midi - 14 juin 2008

Gérard Miquel, président du conseil général du Lot, un élu qui a beaucoup travaillé sur les dossiers environnementaux, notamment l'eau et les déchets

Gérard Miquel, le président du conseil général, a été très clair : "Tous les maires vont obligatoirement répondre qu'ils ne sont pas intéressés par une telle proposition. Il y a des sites beaucoup plus favorables en France. Ici, nous disposons d'un parc magnifique et d'un patrimoine naturel d'exception. Nous ne laisserons pas une installation de ce type gâcher les principaux atouts de notre département. L'attractivité touristique du Lot puise justement sa source dans ses paysages et sa qualité de vie. Nous opposerons un refus catégorique à cette implantation".

La Dépêche du Midi - 14 juin 2008

Gérard Miquel, président du conseil général du Lot, un élu qui a beaucoup travaillé sur les dossiers environnementaux, notamment l'eau et les déchets

« Tous les maires vont obligatoirement répondre qu'ils ne sont pas intéressés par une telle proposition »,

La Dépêche du Midi - 16 juin 2008

Raymond Massip, conseiller général de Montpezat-de-Quercy (Tarn-et-Garonne)

« Je suis complètement opposé à ce projet. Nous ne sommes pas sûrs à 100% que ce soit sans réaction ; il peut y avoir encore beaucoup de radioactivité dans les déchets. Nous n'avons pas besoin d'implanter un tel site ici. Oui, on m'a contacté, et j'ai dit non. »

La dépêche du Midi - 16 juin 2008

Léopold Viguié, conseiller général du canton de Caylus (Tarn-et-Garonne) « Il faut croire que l'on voit notre territoire comme une zone déshéritée dont il pourrait être fait une réserve. Déjà en perte de vitesse, ce serait la fin du tourisme, la désertification... Le canton serait rayé de la carte. On nous dira qu'il n'y a aucun risque et que cela créera des emplois, mais ce serait une catastrophe. »

La dépêche du Midi - 16 juin 2008

Jean-Paul Raynal, conseiller général du canton de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne), « fermement opposé » au projet

« Dans la continuité de parcs naturels régionaux, notre canton a un patrimoine naturel que l'on fait l'effort de préserver, ce n'est pas une poubelle. Je ferai partie d'un éventuel collectif pour refuser ce site s'il s'en crée un. »

La dépêche du Midi - 16 juin 2008

Gérard Agan, maire de Saint-Antonin (Tarn-et-Garonne)

« J'y suis totalement hostile. Il faudra monter au créneau. C'est n'importe quoi ! Tous nos efforts de mise en valeur du patrimoine naturel de notre territoire seraient niés. »

La dépêche du Midi - 16 juin 2008

Christian Maffre, maire de Caylus (Tarn-et-Garonne) et nouveau président du CPIE (Centre permanent d'initiatives à l'environnement)

« J'attends d'avoir une information par les canaux institutionnels. J'y suis, bien sûr, a priori, hostile. La crainte de voir associer notre territoire à des déchets nucléaires serait un mauvais coup. La présence du camp militaire pourrait donner des idées de reconversion facile à l'État. Nous examinerons de près la situation dès que nous en serons informés officiellement. »

La dépêche du Midi - 16 juin 2008

André Massat, président de la communauté de communes du Quercy Rouergue et des gorges de l'Aveyron, PS

André Massat confirme avoir reçu une demande concernant le site de l'ancienne cimenterie de Lexos. « Je n'ai pas l'intention de donner suite. On ne s'est pas battus contre le projet de France Déchets pour en arriver là. À titre personnel, je suis contre. Bien entendu, le bureau communautaire sera saisi et je réunirai l'ensemble des élus pour examiner les intentions réelles de l'administration en la matière. »

La dépêche du Midi - 16 juin 2008